

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 8 JUILLET 2023

Délibération n°CM2023_37

Convocation du 7 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de votants : 27

Thème : Administration Générale

Objet : Vote sur le caractère urgent de l'ordre du jour

L'an deux mil vingt-trois et le huit du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de réunion de l'Espace France Services, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, Mme FRÈRE, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ, Mme MARTIN-ROUSSEAU.

Est excusée : Mme GRANDO qui a donné pouvoir à Mme PERRIN

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel PICHARD

RAPPORT PRESENTÉ PAR : JC LAGRANGE

Le rapporteur informe le conseil que, suite aux émeutes qui ont eu lieu dans la nuit du 29 au 30 juin, ayant entraîné l'impossibilité de disposer de la mairie pour les mariages à venir du fait d'un incendie, et jugeant du caractère exceptionnel de la situation, le délai de convocation du conseil municipal a été réduit à 24h.

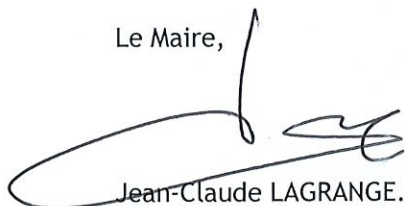
Sur proposition du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le caractère urgent de la situation,
- **Valide** le délai raccourci de la convocation

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,


Emmanuel PICHARD.

Transmis à la Sous-Préfecture le 13.07.2023

et publié sur le site internet de la commune le 13.07.2023